

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée de milice, crédibilité, efficacité

Chaque discussion concernant l'armée et l'instruction évolue toujours dans le domaine de ces trois notions-clés et de leur opposition. Depuis quelque temps, on tend à insister sur l'importance d'une armée efficace, tout en lui refusant les moyens nécessaires. Actuellement ce ne sont pas les places d'armes ou les finances qui sont en jeu, mais les jours de service (instruction de base) et la flexibilité (structures).

Armée de milice, crédibilité, efficacité! Ces trois notions-clés dépendent l'un de l'autre. Entre ces trois paramètres, il y a un rapport, un complément et une action réciproque. Les organes de la SSO, les états-majors des associations des sous-officiers et la Conférence nationale des associations militaires faîtières (avec ses quarante associations de milice) ont pris la même position. Le Plan directeur de l'armée requiert quelques modifications, mais il apporte la juste solution à la problématique liée aux aspects susmentionnés. Il établit une liaison entre l'efficacité militaire indispensable et la compatibilité avec le principe de milice. Efficacité sans compromettre le principe de milice et armée de milice sans compromettre le principe de l'efficacité! Grâce aux nouvelles structures, le Plan directeur gagne en crédibilité.

Responsabilité du Parlement

On pouvait s'attendre à ce que, au cours de la phase parlementaire, on cherche à traiter isolément de domaines particuliers, en détruisant la corrélation entre les trois notions-clés. C'est la tâche du Parlement de se faire une idée claire de tous

les aspects en question avant d'arriver à une décision.

Dans de telles phases, il est normal que l'on cherche à prendre de l'influence sur le processus politique. Il est pourtant assez curieux que l'on défende ses propres intérêts en prétendant représenter les «cercles de milice», que l'on assure que toute modification aux conceptions de la part du Conseil fédéral ou de la Commission parlementaire sont faites en raison de «l'opposition au sein des cercles de milice». Cela vaut notamment à propos de la discussion sur la durée de l'école de recrue, qui risque de devenir une discussion sur la démolition de l'armée.

Lignes directrices de l'armée

La situation demeure instable, avec des conséquences imprévisibles pour les prochaines années, avec une vaste gamme d'engagements militaires possibles, avec des évolutions imprévisibles en ce qui concerne une guerre ou la menace civile. Cela signifie qu'on ne peut pas se fixer sur l'idée d'un seul ennemi ou d'un ennemi déterminé, mais plutôt sur une vaste gamme d'engagements de l'armée. Il faut donc un haut degré de flexibilité. Ce n'est pas seu-

lement un mot à la mode, c'est une ligne directrice pour la réforme «Armée XXI». C'est un modèle de structure, qui comporte les piliers suivants:

1) Un modèle échelonné de réaction impliquant des formations de cours de répétition, des militaires en service long et des militaires de carrière, dans une proportion et une articulation adaptées.

2) De bataillons fixes, en tant que modules de l'armée, articulés de manière organique pour différents engagements.

3) Ces bataillons doivent disposer d'un nombre adéquat d'éléments de combat et d'effectifs capables d'assurer leur capacité de résistance. Notamment pour l'infanterie, il s'agit de groupes d'engagement et de combat, qui diffèrent des anciens bataillons de fusiliers en ce qui concerne la conception, les effectifs, la mobilité, la multifonctionnalité, les espaces d'engagements et les moyens de conduite.

4) Des voies hiérarchiques courtes, tant à l'échelon du commandement (selon le Plan directeur) qu'au commandement de l'armée (dans ce domaine, le Plan directeur doit être amélioré).

5) La disponibilité centralisée des modules; des structures intermédiaires, notamment des brigades, s'entendent comme



des organisations de base et pas comme des articulations fixes.

6) Des formations flexibles et capables d'apprendre avec un maximum de 6 cours de répétitions.

Lignes directrices pour l'instruction

Les formations doivent être en mesure d'assumer plusieurs types d'engagement. L'instruction des cadres et des troupes doit être plus ample et plus approfondie. Elle requiert un très haut niveau technologique. Les temps de pré-alerte à disposition pour optimiser l'instruction en cas de besoin ne sont longs que dans l'hypothèse d'une défense traditionnelle, mais ils sont devenus beaucoup plus courts pour la majorité des autres engagements. Du nouveau matériel d'une technologie avancée et les investissements qui en découlent ne sont justifiés que si l'instruction est adéquate.

L'instruction constitue un élément essentiel de la crédibilité. Si le système de milice ne soutient pas cette épreuve, il met en danger sa propre existence et glisse dans l'érosion. La diminution de la durée de l'instruction à 18 semaines, telle qu'elle a été proposée par certains politiciens, ne peut que faire rire ceux qui veulent abolir l'armée et ceux qui luttent pour une armée professionnelle.

Voilà pourquoi les organisations de milice sont intervenues à l'unanimité auprès des con-

seillers aux Etats. A notre avis, 24 semaines sont nécessaires et 21 semaines constituent le minimum absolu. C'est une règle qui doit pourtant être adaptée de manière souple et flexible dans les secteurs spécialisés, et le Plan directeur doit permettre une telle flexibilité. L'instruction en formation fait aussi partie de l'instruction de base. Les formations ne constituent pas seulement une somme coordonnée de sous-formations, mais des systèmes globaux avec un potentiel fait de synergies.

Compatibilité avec l'économie

Moins de cours de répétition, mais une instruction de base plus longue était, il y deux ans, le dénominateur commun de l'économie, du commandement de l'armée, des planificateurs et des cadres de milice. L'argument: 18 semaines seraient une bonne solution pour les étudiants n'est pas juste. Même 18 semaines d'école de recrues ne peuvent pas être effectuées pendant les vacances semestrielles. En revanche, une instruction de base longue peut être répartie en deux périodes (2/3 et 1/3). Une telle flexibilité rendrait beaucoup plus de service aux étudiants qu'une simple réduction à 18 semaines.

Les comparaisons avec les temps de la guerre froide sont assez évidentes: 17 semaines à six jours correspondent à environ 20 semaines et demie à 5 jours. Pourtant, les exigences ont augmenté, non pas en fonction de la disponibilité pour

une défense traditionnelle, mais à cause de tous les autres facteurs susmentionnés.

Le noyau d'une armée de milice

L'armée de milice requiert des réformes structurelles conformément au Plan directeur; la réforme de l'instruction en fait partie. Afin qu'un nombre adéquat de cadres de milice se mettent à disposition de l'armée, il faut des conditions favorables. Ces cadres doivent, par exemple, avoir la possibilité de faire des expériences pratiques en matière de commandement. Les cadres qui, après avoir payé leurs galons, rentrent frustrés parce qu'ils n'ont jamais eu la possibilité de conduire, s'éloigneront de l'armée un jour ou l'autre. Si la nouvelle technologie ne peut pas être prise en compte dans une instruction adéquate, elle sera considérée de plus en plus incompatible avec le système de milice qui finira pour tomber en discrédit. Sans une instruction de base adéquate, le soldat aura l'impression de ne pas être à la hauteur de ses tâches et se sentira également frustré. La crédibilité commencera à s'éroder.

Personne n'est obligé de partager la conviction unanime des associations de milice mais personne ne doit oublier que 18 semaines ne constituent pas seulement une réduction de la durée de l'instruction, mais aussi un facteur qui pourrait détruire à long terme les chances d'une armée de milice.